

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs**  
**Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie**

Les Actionnaires de La société **ATELIER DU MEUBLE intérieurs** sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 25 juin 2026 à 15H00 à Hôtel Dar El Marsa sis à l'Avenue Habib Bourguiba La Marsa - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;
4. Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2025 ;
5. Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2025 ;
7. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;
8. Jetons de présence à octroyer aux administrateurs ;
9. Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateurs ;
10. Nomination et/ou renouvellement de deux administrateurs indépendants au conseil d'administration ;
11. Nomination de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires ;
12. Nomination du commissaire aux comptes ;
13. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

## PROJET DE RESOLUTIONS AGO

### **SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs**

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Projet de résolutions de la Société Atelier du Meuble intérieurs à soumettre à l’approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 juin 2026.

#### **Première résolution :**

L’Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu les rapports du conseil d’administration sur la gestion de la société et ses filiales, et les rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve les rapports du conseil d’administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu’ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du conseil d’administration quitus entier de leur gestion pour l’exercice 2025.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

#### **Deuxième résolution :**

L’Assemblée générale ordinaire, donne acte au conseil d’administration et au commissaire aux comptes de ce que lui a rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu’elles ont été présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

#### **Troisième résolution :**

L’Assemblée générale ordinaire approuve la proposition du conseil d’administration, de répartir le bénéfice net de l’exercice 2025 qui s’élève à 2 556 050.947 dinars comme suit :

Résultat de l'exercice	2 556 050.947
Résultats reportés 2024	4 325 016.312
<b>Résultat à affecter</b>	<b>6 881 067.259</b>
Affectation de la réserve légale	52 344.700
<b>Résultat disponible</b>	<b>6 828 722.559</b>
Dividendes à distribuer	1 916 801.145
Résultats reportés 2025	4 911 921.414

En conséquence, le dividende par action correspond à 0.315 DT brut.

La date de mise en paiement est fixée au .....

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

#### **Quatrième résolution :**

L'Assemblée décide d'allouer la somme de Trois mille Dinars (3 000 DT) nets pour chaque membre du Conseil d'Administration en tant que jetons de présence.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

#### **Cinquième résolution :**

L'Assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- Monsieur Hatem Ben Slimane
- Monsieur Mohamed Aziz Ben Slimane
- Madame Salima Ben Slimane ép. Belhaj Ali
- Monsieur Mohamed Walid Bellalouna

Les administrateurs ainsi nommés exerceront leur fonction jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

#### **Sixième résolution :**

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de nommer Madame Jouda Ben Slimane en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

#### **Septième résolution :**

Conformément aux dispositions de l'article 38 du Règlement Général de La Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis, et à la décision générale du Conseil du Marché financier N°23 du 10/03/2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres Indépendants au Conseil d'Administration et suite à l'avis du CMF après dépouillement et sélection des candidatures reçues conformément à l'appel candidature pour le poste d'un administrateur indépendant.

L'assemblée générale prend acte de la conformité des procédures appliqués par le conseil d'administration et décide de :

- Renouveler le mandat de Monsieur Mondher Achour en tant qu'administrateur indépendant.
- Nommer Monsieur Mohamed Amine Chouaieb en tant qu'administrateur indépendant.

En tant que membres au Conseil d'Administration pour un mandat de trois années à savoir 2026, 2027 et 2028, ils exerceront leurs fonctions jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

#### **Huitième résolution :**

L'assemblée Générale prend acte de l'appel à la candidature au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires paru au Bulletin Officiel du CMF n°7616 du 21 mai 2026. Une Assemblée Générale Elective sera convoquée afin de désigner le représentant des actionnaires minoritaires.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

**Neuvième résolution :**

Le mandat du commissaire aux comptes étant arrivé à terme, l'assemblée générale décide de nommer le ..... représenté par Monsieur ..... en qualité de commissaire aux comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

**Dixième résolution :**

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents.**